



Communiqué à l'attention de Mesdames et Messieurs les Député(e)s

29 Mai 2008

Au moment où des députés s'appêtent à décrire un amendement au projet de loi Evolution du Logement , de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), les écologistes du Mouvement Ecologiste Indépendant redoutent que cette disposition remette en cause la loi littoral par une dérive d'urbanisation incompatible avec les orientations de sobriété et de réduction de l'empreinte écologique, confirmée, notamment par les lois « Grenelle 1 et Grenelle 2.

Ils appellent les parlementaires à ne pas voter cet amendement, de manière à préserver notre patrimoine littoral déjà très abîmé.

Pour le MEI

Antoine WAECHTER